



Zone Artisanale de l'Orme 54385 NOVIANT AUX PRES France
Tél. 03 83 23 68 68

DECLARATION UE CONFORMITE

«Un équipement de protection individuelle (EPI) est un dispositif ou un moyen destiné à être porté ou être tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ainsi que sa sécurité»

En qualité de fabricant de **vêtements de protection**, nous déclarons que l'Equipement de Protection Individuelle neuf suivant :

GANTS BOUCLETTES PARA-ARAMIDE

4083-10X
Moufle



4383-10X
Gant 3 doigts



4582-10X
Gant 5 doigts



Gant moufle, gant 3 ou 5 doigts en bouclette Kermel®, avec isolant laine et doublure jersey - Manchette en cuir croûte RHT - Dessus et paume du gant identiques
Montage en fil Kevlar®
Taille unique ► 10 (longueur 40 cm)

sont conformes à la législation d'harmonisation de l'Union, par l'application du règlement (UE) 2016/425 du Parlement Européen et du conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle.

CENTEXBEL, Organisme Notifié n°0072, situé Technologiepark 70, 9052 ZWIJNAARDE, en Belgique, a effectué l'Examen UE de Type et a établi l'Attestation d'Examen UE de Type numéro 033/2017/0939 valable jusqu'au 2 septembre 2022.

Ces EPI de catégorie 3 soumis au contrôle annuel selon le module C2 du règlement 2016/425 répondent aux normes harmonisées suivantes :

Gants 4083 et 4383



4 4 4 4 X X
NF EN 407 (2004)

Protection chaleur et flammes

Gant 4582



4 3 4 3 X X
NF EN 407 (2004)

Protection chaleur et flammes

Gants 4083 – 4383 - 4583



3 4 4 X
NF EN 388 (2016)

Protection mécanique

Fait à Noviant-Aux-Près, le 16/04/2019,
Par Eric Keller, Directeur Général



ZA de l'Orme - 54385 Noviant-aux-Près
Tél. 03 83 23 68 68 - Fax 03 83 24 14 11